L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PA
JÉROME RAYON.

MERCREDI (MATIN) 14 DECEMBRE 1831.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 14 décembre.

C'est aujourd'hui le dernier jour des élections commencées lundi. Hier soir, au moment où le scrutin a été temporairement clos, il y avait 750 votes [illegible]. Les électeurs qui n'ont pas encore usé de leur droit doivent faire toute diligence. Quelques personnes prétendent que la chance de MM. Marigny et Duplessis est la plus belle : c'est une question qui sera bientôt décidée.

La goëlette *Eliza-Williams*, capit. Brown, est arrivée hier en 18 jours de Savannah, et en 5 de Key-West, où elle était entrée pour se mettre à l'abri pendant un fort coup de vent qui a régné: Cette goëlette a, à son bord, 162 passagers du navire *Maria*, capit. McLellan, de Philadelphie, qui s'est perdu sur les récifs de la Floride. Elle a laissé à Key-West le navire *Florence*, de Boston, en réparation, ayant été obligé de jeter par-dessus bord une partie de sa cargaison, par suite du coup de temps; le brick *Davis*, de Portland, condamné, ayant été jeté sur les récifs. Le sloop *Signal*, parti de conserve avec cette goëlette, et ayant à son bord 60 autres passagers de la *Maria*, s'est séparé d'elle dans la nuit du 8, durant au fort coup de nord.

Le général Lallemand, si connu dans ce pays par les services qu'il y a rendus, et par le temps qu'il a passé aux Etats-Unis, vient de recevoir de Louis-Philippe le commandement de deux brigades de la 5e. division militaire.

Un ver rongeur s'attache au pied que le colosse de la puissance anglaise pose de ce côté de l'océan ; ce ver, c'est l'esprit révolutionnaire. Nous avons publié plusieurs articles extraits des journaux du Canada, qui prouvent d'une manière assez évidente que le peuple de cette contrée est loin d'être satisfait du joug de l'empire BRITANNIQUE, et qu'il agite tout haut la question de s'en débarrasser. Voici un résumé des nouvelles de la Jamaïque, pris du *Commercial Advertiser* de New-York, qui prouvera que les habitants de cette île n'ont pas plus que les Canadiens, à se louer de l'administration anglaise :—

" Nous avons reçu ce matin une liasse du *Courant* de la Jamaïque jusqu'à la date du 31 octobre. La chambre d'assemblée s'est réunie le 25 et a été plongée dans une violente agitation par le discours d'ouverture du gouverneur, le comte Belmore. Sa harangue se terminait par cette phrase :

" Je vous recommande sérieusement de vous " appliquer aux affaires publiques avec ce soin " et cette activité que j'ai déjà eu occasion de " reconnaître en vous ; d'éviter toute discussion inutile et oiseuse *(irrelevant)*, et de " poursuivre avec persévérance le grand objet " de tous nos travaux—le bonheur et la prospérité de la Jamaïque."

" Ce passage produisit beaucoup d'irritation dans la chambre et au dehors, en ce qu'il fut considéré comme une atteinte portée à un privilège, et comme une tentative de la part des officiers de la couronne pour restreindre la liberté des débats. L'éditeur du *Courant* déclare, que les conseillers du gouverneur "ont, par une singulière fatalité, réuni autour de lui tout ce qu'il y a d'imbécillité, de fatuité, d'impertinence, de présomption, d'ignorance et de vénalité dans le pays."

" Une motion ayant été faite dans la chambre d'assemblée, tendant à ce que "une humble adresse" fût préparée en réponse au discours, une vive discussion s'éleva. Le discours fut déclaré être une atteinte à la liberté de discussion, auquel la chambre ne devait aucune réponse. Les amis du gouverneur maintinrent qu'il n'avait aucune intention d'attenter au privilège de la chambre ni de l'insulter.

"La discussion du 25 se termina par le retrait de la motion ci-dessus.

"Une motion tendant à priver l'avocat général et les officiers de la couronne, du droit d'assister aux séances de l'assemblée, a pareillement été rejetée. Il a été question aussi de proposer d'exclure de l'assemblée les juges.

"Dans la séance du 26, on renouvela la motion de faire " un humble adresse." M. Beaumont demanda la suppression du mot *humble*. Il dit qu'il pensait qu'il était peu conforme à la raison qu'une assemblée entière remerciât *humblement* un homme de lui avoir dit de ne pas parler trop et de ne pas se rendre ennuyeuse. Néanmoins, après une courte discussion la motion fut adoptée. Avis fut donné qu'il serait présenté un bill pour réduire à $4000 par an le salaire du juge principal de l'île. M. Beaumont annonça son intention de proposer des mesures susceptibles de mettre un terme aux disputes qui existent depuis si long-temps entre la colonie et la Grande Bretagne.

"Le 27 la commission présenta un projet d'adresse au gouverneur, qui fut adopté. En réponse à la partie du message qui avait offensé la chambre, voici ce qu'il est dit dans cette adresse:

" Convaincus par la conduite précédente de " votre excellence envers nous, que vous n'a- " vez pas eu l'intention de porter atteinte aux " privilèges de cette chambre, nous nous bor- " nerons à observer, relativement aux sugges- " sions de votre excellence sur les discussions " qui pourront avoir lieu parmi nous, que les " réglemens par lesquels nous nous gouver- " nons, et que nous faisons nous mêmes, suffi- " sent pour diriger les délibérations de la cham- " bre, en ce qu'ils ont toujours pour objet la " liberté de la parole, si essentielle à l'exis- " tence et à l'utilité de tout corps législatif."

" Le *Courant* de la Jamaïque du 28 octobre, dit "que plusieurs *gentlemen* bruns et noirs, parfaitement élevés", doivent se présenter aux juges des Quarter-Sessions pour obtenir la liberté de prêcher et d'enseigner l'évangile dans l'île. On exprime le désir qu'ils l'obtiennent, en ce que, par la connaissance qu'ils ont du caractère des nègres, ils conviennent mieux, pour instruire les esclaves, que "ces artisans nécessiteux et incivilisés" dont l'Angleterre peuple la Jamaïque."

EXTÉRIEUR.

CANADA.

MONTRÉAL, 21 novembre.

Une lettre particulière de Québec, dit que lorsque la harangue eut été lue en anglais, l'hon. Caldwell la lut en français; mais qu'il n'y en avait pas de traduction officielle écrite, et en la traduisant il la défigura d'une étrange manière par les fautes [illegible] faire tous peu de connaissance de [illegible]. Notre correspondant prend de là occasion de demander si, par respect pour le corps représentatif composé pour la plus grande partie de membres [illegible] la langue française, on ne devait point veiller à ce que les communications qu'on lui adresse dans sa langue fussent un peu plus soignées. L'honorable Baronet a parsemé sa traduction de nombreux anglicismes, et il est à regretter qu'un corps qui possède à lui seul autant de pouvoir que tous les représentans du pays ne puisse trouver un organe qui sache la langue des neuf-dixièmes de ses habitans.

(Correspondance de la Minerve.)

QUÉBEC, 16 novembre.

M. l'Editeur.—La session de notre législature vient d'être ouverte par un harangue que je ne vous transmets pas, vu qu'elle vous parviendra par les journaux. Ce document qui n'offre rien de bien important sur la politique générale, commence par recommander des améliorations locales de divers genres, surtout des chemins, et l'établissement de cours et de prisons dans les comtés. Ces sujets ont coutume d'être traités dans des messages particuliers ; mais on voulait que le discours d'ouverture fût de la même nature que d'ordinaire, et il fallait bien quelque chose pour l'allonger. Vient ensuite une recommandation pathétique des habitans des townships à leurs frères des bords du Saint-Laurent. Ils n'ont assurément pas eu jusqu'ici raison de se plaindre.

Une dépêche du ministère colonial au sujet des plaintes du pays, et qui a sans doute rapport à des sujets variés, et entre autres aux finances, sera communiquée par message. Son Excellence a terminé sa harangue par une protestation d'attachement au pays et à ses habitans qui a excité parmi les personnes présentes des applaudissemens que l'ordre parlementaire a fait aussitôt réprimer. Quant à moi je ne doute nullement de la sincérité des sentimens de son Excellence; le pays doit seulement regretter que les autorités de la métropole ne lui donnent pas tous les moyens de nous rendre enfin la justice qui nous est dûe.

Outre le motifs qu'a la branche exécutive sous le gouvernement anglais, de s'en tenir dans ses communications officielles à des généralités ou à des détails d'une importance mineure, il en est un de particulier au pays ; c'est que l'administration s'étant si longtems montrée opposée à l'avancement des grands intérêts du pays, elle n'ose maintenant se permettre des contradictions palpables en les recommandant ; encore moins voudrait-elle reconnaître ouvertement ses erreurs passées. Voilà pourquoi les harangues du trône offrent en général si peu d'intérêt. Quand je parle ici de l'administration, je la regarde, et elle l'est en effet, comme un corps perpétuel et inamovible, à l'exception du gouverneur, qui par la même n'y jouit pas de toute l'influence qu'il y devrait avoir.

Le Conseil Législatif présentait un triste aspect; cinq ou six membres le composaient, et l'orateur-juge-en-chef était absent pour cause de maladie. Sir John Caldwell a lu le discours en français.

Le certificat de l'élection de Gaspé ayant été lu peu après que les portes de la chambre d'assemblée ont été ouvertes au public, M. Bourdages a proposé les résolutions ordinaires au sujet de son expulsion. Il s'en est suivi des débats assez contentieux, mais qui, vu la manière ample dont la question avait été ci-devant discutée, et vu la position de la chambre par rapport à son vote de l'année dernière, n'ont pu être bien étendus. L'inhabileté de M. Christie à siéger a été prononcée à une assez forte majorité ; je me rappelle que l'un des votes était de 33 contre 20.

M. Christie n'était pas présent et n'a pas demandé à prendre son siège. On le dit même absent de la ville, et sur le point d'arriver de Gaspé.

Une lettre de l'honorable M. Viger, accompagnée de divers papiers, a été soumise à la chambre. Ces documens n'ayant pas été lus publiquement, je n'en connais pas le contenu ; mais ils doivent être imprimés ; je tâcherai de m'en procurer une copie et de vous la transmettre.

La journée parlementaire d'hier n'a rien offert de plus qui puisse vous intéresser. La nomination des comités généraux a été remise à aujourd'hui. J'espère avoir plus de détails à vous communiquer dans ma prochine.

B. C. D.

(Extrait de la *Minerve* de Montréal.)

M. L'EDITEUR,—Je m'efforcerai de ne pas être monotone en venant à l'appui des sages réflexions de l'ecrit signé PROSPÉRITAS PATRIÆ.

L'auteur a crayonné avec une énergique vérité l'image effraynnte des maux de la patrie ; son patriotisme alarmé trouvera assurément des âmes syspathiques.

Quant à moi, je prêterai toujours mes faibles efforts à promouvoir la prospérité et le bien-être de mes compatriotes.

Comme l'a observé cet écrivain judicieux, les deux principaux moyens de parvenir à ce but désirable, sont l'éducation, qu'on ne saurait trop avancer et encourager parmi nous, et l'agriculture, qui pour obtenir un succès plus certain devrait être établie sur une base scientifique et durable.

Or, pour l'accomplissement de cet objet, l'auteur voudrait faire tirer avantage de l'application des principes de la chimie, sans laquelle l'agriculteur sera toujours misérablement récompensé des troubles et des fatigues que lui épargneraient les secours de cette science.

Mais dans un pays comme le nôtre où tout est neuf, où la nature s'est encore à peine associée aux opérations de l'art, la chimie ne bornerait pas à l'agriculture seulement la distribution de ces bienfaits, elle aurait à parcourir un espace immense de nouveautés qu'elle façonnerait et offrirait à la société sous les formes attrayantes de l'utile et de l'agréable.

En effet, c'est par le secours de la chimie qu'on peut espérer d'avancer les sciences naturelles encore inconnues parmi nous; c'est encore au moyen de ses diverses opérations qu'on pourra parvenir à exploiter les précieux trésors encore cachés sous le sol riche et fertile de nos belles contrées. De quelle utilité, par exemple, ne serait pas pour l'artisan, la connaissance des terres et des métaux? Car il faut observer que les différentes espèces de terres outre qu'elles servent à la variété des productions auxquelles nous devons notre subsistance, peuvent être employées à différens usages. Il y a des argiles, des terres calcaires, des terres gypseuses, qui vous procurent de la brique, la chaux, le plâtre; d'autres servent à construire l'humble cabane du pauvre et les somptueux palais des rois ; il en est qui s'emploient dans les ouvrages de poterie; il en est aussi dont on se sert dans la teinture et dans la médecine.

Quant aux métaux, leurs usages sont innombrables. Qu'on pense seulement aux ustensiles, aux meubles de toutes espèces qui vous fournissent tant de commodités et d'agrémens; qu'on parcoure, s'il est possible, cette multitude d'instrumens dont se servent nos ouvriers et nos artistes; et l'on verra quels trésors nous foulons sans cesse sous nos pieds, trop souvent sans y songer. Il en est de même d'une multitude de phénomènes intéressans, qu'une malheureuse ignorance soustrait à notre connaissance.

Et qui nous tient si en arrière du progrès rapide des autres nations? Qui nous empêche de leur disputer la gloire des découvertes journalières?

Certes, je dis avec orgueil du plus grand nombre de mes compatriotes, ce n'est ni les talens, ni l'intelligence, qui leur manquent; mais bien un guide sûr et fidèle, qui puissent leur ouvrir un sentier facile, par lequel, j'en suis persuadé, ils n'arriveraient pas les derniers au Panthéon des peuples célèbres.

Il faut de nécessité faire choix d'un guide de cette nature. Or, quel est-il? C'est la Chimie.

Oui, c'est en nous rangeant [illegible] drapeaux de cette souveraine de la nature, [illegible] nous verrons se dérouler sous nos pas, la gloire, la prospérité et le bonheur.

Je me permettrai de manifester ici le sensible plaisir avec lequel j'ai vu il y a quelques mois le prospectus d'un ouvrage en ce genre, et ma joie était d'autant plus grande que l'auteur est un canadien dont les talents et le mérite sont déjà bien connus parmi nous.

Mais j'ignore la perspective [illegible] qu'il peut désirer en ce moment. Cependant, j'ose me flatter qu'il aura rencontré l'encouragement le plus général et le mieux mérité; et j'espère que la jeunesse canadienne, qui se porte déjà avec empressement vers l'étude des sciences utiles, jouira bientôt de l'inappréciable avantage de la publicité de ce traité.

Le nom de l'auteur peut seul donner les recommandations les plus puissantes à ce précieux ouvrage.

En effet, le Docteur Meilleur, outre les circonstances favorables qui lui ont permis de se familiariser avec les principes de la chimie, a toujours, depuis son retour des Etats, conjoint temoignage avec celle de sa profession, fait une étude particulière de cette science, dont il sait si bien tirer avantage dans l'exercice de son art.

Puisse son zélé patriotisme trouver une ample récompense dans la prospérité de sa patrie et dans l'estime et la reconnaissance de ses compatriotes.

Puisse-t-il goûter long-tems le fruit de son généreux dévouement dont le souvenir se gravera en caractères ineffaçables dans tous les cœurs canadiens.

AMICUS ARTIUM.

Les citoyens dont les noms suivent sont candidats pour remplacer MM. Ch. Gayarré et J. Freret, à la Chambre des Représentans, pour la paroisse d'Orléans.

W. DUPLESSIS	ALBERT HOA,
S. D. DIXON	J. BERMUDEZ.
B. MARIGNY	

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

☞ *Pour les noms des consignataires des batimens arrivés, et ceux des passagers, voyez la page anglaise.*

EXPÉDIÉS.

Navire Helen Mar, Holmes, Boston, Stetson & Avery ; goëlettes South Carolina, Safford, Charleston, capt. ; Crowford, Taylor, Côte d'Afrique, C. J. & A. B. Henshaw.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Florida, des Passes, avec les bricks Leo Active, et la goël. Eliza Williams —il a apporté les passagers d'un batiment naufragé en dehors de la barre.

Bateau de remorque Pilot, des Passes ayant amené le navire Florida, [illegible] New-York ; le brick Paul Jones, de la Jamaïque, et la goëlette Fletcha, de Tampico En dehors de la barre, navire Mordecai; brick Constance ; un navire et un brick qu'on suppose être le John & Elizabeth et le Blackstone, de New-York.

Navire Florida, Tracy, de New-York.
Goël. Fletcha, Almeida, de Tampico.
Brick Leo, Higgins, de New-York.
Brick Active, Andrews, de Middleton.
Goël. Eliza Williams, Brown, de Philad.
Bat. à vap. Cora, Streck, de Lafourche.
Bat. à vap. Planet, Fleisman, de Cincinnati.

Théâtre d'Orléans.

JEUDI, 15 décembre.

La 1ere. représentation de la reprise de
DOUVRES ET CALAIS,
Ou Partie et Revanche.
Le spectacle commencera par
LE DIPLOMATE,
Vaudeville en deux actes.

THEATRE DE LA RUE DU CAMP.

Aujourd hui,
TOWN & COUNTRY,
(LA VILLE ET LA CAMPAGNE.)
Comédie de Morton—Suivie de
LOCK & KEY,
(LA SERRURE ET LA CLÉ)
petite pièce mêlée de chant.

UN très-joli assortiment de Papier à Tentures, avec des devants de cheminées, et une vue de la révolution, à vendre en gros et en détail, à un prix très modéré ; chez Mr. Fremoux, rue Royale, No. 315, au coin des rues Ursulines, par [14 déc.—7] V. HEBERT.

MAGASIN DE MODES,
No. 30, rue Conti.

LE soussigné a l'honneur de faire part aux dames qu'il vient de recevoir de France, un assortiment de BERRETS en velours de différentes couleurs, et en crêpes garnis de blondes et plumes d'autruches ; CHAPEAUX en velours noir et de différentes couleurs ; BONNETS de tulle, garnis en blondes et fleurs.
14 déc ADOLPHE GILLY.

BEURRE.—66 jarres Beurre frais, de l'Ohio, contenant de 20 à 40 liv. chaque, arrangé expressement à l'usage des familles, en débarquement du bateau-à-vapeur Planet, à vendre par
14 déc STETSON & AVERY.

BRIQUES A FOURBIR.—22 caisses Briques à fourbir, de bonne qualité, récemment reçues et à vendre par
14 déc STETSON & AVERY.

FARINE, WHISKEY, JAMBONS. 200 bls. farine superfine, 36 do. whiskey, 800 jambons couverts en toile, sur la levée, reçus et à vendre par
14 déc YORKE, MACALESTER & Co.

TOILE A DRAPS.—58 balles Toile à draps brune, 4-4, 12 do. do. blanche do. En débarquement du navire Liberty, et à vendre par
14 déc YORKE, MACALESTER & Co

PIERRES PLATES & FOIN.-Formant la cargaison du brick Active, en débarquement et à vendre par
14 déc LINCOLN & GREEN.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Mardi, 17 janvier 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour compte de la succession de feue Dame Clary de Croizy veuve Amy. Une négresse nommée Eulalie, âgée de 33 ans, cuisinière, adonnée au vice du marronnage ; 4 terrains, dans l'îlet formé par les rues Ursulines, Marais et chemin du Bayou : le 1er. formant l'enceignure, ayant 30 pieds de face au chemin du Bayou et 120 pieds de face à la rue des Marais : le 2me. ayant 30 pieds de face au chemin du Bayou, sur 120 pieds de profondeur: le 3me. ayant 45 pieds de face à la rue des Marais, sur 60 pieds de profondeur : le 4me. ayant 45 pieds de face à la rue des Marais, sur 60 pieds de profondeur. Conditions :—L'esclave à 6 mois de crédit, et les terrains à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et hypothèque jusqu'à parfait paiement, les billets seront divisés par coupons à la convenance du vendeur. Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, régister.
N. B. Les actes de vente seront passés par devant L. Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs. 14 déc.

PARAPLUIES.—Le soussigné a reçu par le navire *John Sergeant*, un assortiment général de parapluies de coton, de satinet, de gros-de-Naples, &a., qu'il offre de vendre à des conditions raisonnables.
JOSEPH C. SPRENGER.
12 déc. rue de Chartres, No. 37.

FERBLANTERIE &C.—100 caisses de ferblanc, et 50 morceaux d'acier, récemment reçus et à vendre par
8 déc WM. G. HEWES, rue du Camp.

SALLE DE BAL.
Au coin des rues d'Orléans et Bourbon.
Samedi, 17 décembre,
GRAND BAL PARÉ.
Prix d'entrée—Cavaliers, une piastre.
Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation. 12 déc.

TRAITES sur Paris, à vendre par
13 déc T. NICOLET & CO.

90 SACS Salpêtre en débarquement et à vendre par
13 déc LINCOLN & GREEN.

BARILS Rum de la Nouvelle-Angleterre, récemment reçus, et à vendre par
13 déc GRAY, DURRIVE & CO.

WHISKEY &c—50 barils whiskey, 60 do porc prime et 20 do bœuf prime, en magasin et à vendre par
GRAY, DURRIVE & co.
13 déc 38 Nouvelle-Levée.

300 BARILS farine fraîche, à vendre par
13 déc TOURNÉ & BECKWITH.

BEURRE.—40 barrillets Beurre, venant directement des Prairies, en débarquement du navire Natchez, à vendre par
13 déc STETSON & AVERY.

MAGASIN DE VOITURES,
Rue de la Douane, No. 14.

LE soussigné a reçu par les derniers arrivages du nord, sept Voitures et une Barouche élégante et d'un travail complètement achevé, dans le genre anglais, et avec des harnais pour quatre chevaux ; elle est garnie en drap. Aussi, plusieurs Barouches pour un et deux chevaux.
13 déc M. WALTON.

VOITURES.—En debarquement du navire John & Elizabeth, deux Désobligeants légers. Aussi, un assortiment de Voitures aussi bonnes qu'aucunes de celles qui se trouvent en cette ville. M. WALTON,
13 déc rue de la Douane, No. 15

PERDU—Hier soir, une jeune CHIENNE d'arrêt, de 6 ou 7 mois, ayant des tâches mouchetées et la queue longue. Elle répond au nom de BELARDE. Une récompense honnête sera donnée à celui qui la ramènera à son propriétaire, rue Royale. No 103. 13 déc

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

Partie marronne de chez la soussignée, depuis quatre mois, la mulâtresse CAROLINE, âgée d'environ 23 ans, créole d'ici, ayant une cicatrice près d'un œil (on ne se rappelle pas lequel) toutes les dents de devant gâtées, elle est très grasse, et bien portante; elle était habillée d'une robe de gingas rose; elle parle parfaitement bien le français, et un peu l'anglais. La personne qui l'arrêtera est priée de la conduire à l'une des geoles de cet état, ou chez sa maîtresse, rue du Craps No. 13 Ve. DELAZZERY.

Les capitaines de navires, bateaux-à-vapeur, et autres sont priés de ne point lui donner asyle, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigeur des lois. 13 déc—3.

Chapeaux à la mode, souliers etc.

Le soussigné, rue de la Levée, No 89, seconde porte après le coin de la rue Jefferson, a reçu par le paquebot Natchez, un assortiment de chapeaux d'hommes et d'enfants, de la dernière forme et de différentes qualités: aussi une quantité de souliers, bottes, brodequins et habillemens.

Il vendra à bon marché, à la douzaine, des bonnets écossais de grande dimension.
13 déc MALCOLM M'cCALLUM.

REMEDE SIMPLE ET EFFICACE

AVIS AU PUBLIC—Le soussigné prévient qu'il continue toujours la partie d'oculiste, et ceux qui auront besoin de lui, peuvent avec toute confiance, le consulter, à son domicile, rue St. Pierre no 64. Il assure aux personnes qui l'honoreront de leur confiance, qu'elles seront satisfaites de lui, comme l'ont été toutes celles qu'il a traitées et guéries.
RAPALLO.

Mlle. Louise Ardoin cetrifie que depuis son enfance, elle n'a pu faire usage de ses yeux, pour lire ni écrire distinctement, et que depuis le traitement de Mr. Rapalo, elle a recouvré entièrement la vue.

Elle atteste aussi que sa négresse, qui par la dernière éclipse du soleil a eu la vue très affaiblie, en a recouvré l'usage dans quatre jours.
LOUISE ARDOUIN.

Je certifie que M. Jn. Rapalo a rendu la vue à ma sœur, dont elle était affectée depuis 6 ans, au point d'avoir eu besoin d'un céton. Elle est parfaitement guérie. Je ne puis que me louer du traitement de M. Rapalo.
J. B. SIMILIEN.

Je, soussigné, déclare avoir guéri, dans l'espace de six jours, la vue à M. Challot qui pouvait à peine voir à dix pas devant lui. Il me refuse sa signature, comme beaucoup d'autres; mais M. Berlet, son beau-fils, et M. Ferdinand Duroy attestent qu'il y voit parfaitement bien.
N. Orléans, le 20 janvier 1831.

Je certifie que M. Jean Rapalo m'a guéri la vue par son traitement, dans l'espace d'un mois. Je suis âgée de soixante cinq années, et depuis environ cinq ans mes yeux étaient très affectés, je pouvais à peine me conduire; ma vue est parfaitement rétablie. Je ne puis que me louer du traitement du susdit.
N. Orléans, 17 juillet 1831
FÉLICITÉ ARNOULL.

200 barres Vin de Madère, imitation française, à vendre par
12 déc J. MAGER.

TRAITES sur France, à vendre par
12 déc J. MAGER.

TIRAGE DE LA LOTERIE
DES NATCHITOCHES, 22ème. classe,
28, 20, 14, 16.
12 déc. *Directeur.*

LOTERIE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES.
23EME. CLASSE DE 1831.
Le tirage aura lieu le Samedi 31 Décembre.
GROS LOT
10,000 Piastres!!!!

1	LOT DE	$ 3,000	$ 3,000
1	" "	1,500	1,500
1	" "	1,000	1,000
1	"	800	800
1	" "	623	623
6	" "	500	3,000
6	" "	300	1,800
6	" "	200	1,200
156	" "	50	7,800
156	" "	20	3,180
624	" "	8	4,992
7800	" "	4	31,200

PRIX DES BILLETS

BILLETS ENTIERS	$ 4
DEMI BILLET	2
QUARTS DE BILLET	1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES ;—demis et quarts en proportion. JEAN BAPTISTE FAGET,
12 déc J. B. FAGET, *Directeur.*

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $6, 00 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 42 onces de pain pour un escalin.
D. PRIEUR,
10 dec Maire.

POUR LA FOURCHE INTÉRIEURE,
Et les ports intermédiaires.

Le nouveau bateau-à-vapeur VOLANT, capt. Carter ; partira demain 13 du courant. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord ou à
TOURNÉ & BECKWITH.
12 déc Nouvelle-Levée, No. 15.

POUR LOUISVILLE, NASHVILLE,
Et tous les ports intermédiaires.

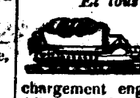

Le bateau fin marcheur, classé A. 1, BRANDYWINE, capitaine Hamilton, ayant une partie de son chargement engagé, partira dans le plus bref délai. Le frêt pour Nashville sera envoyé de l'embouchure du Cumberland, sans délai.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
12 déc YORKE, MACALESTER & Co.

POUR VICKSBURG NATCHEZ
Warrenton, Rodney, Natchez, et tous les ports intermédiaires.

Le beau bateau à vapeur FELICIANA, capitaine Barnet, est maintenant en chargement pour les ports ci-dessus, et partira Mercredi prochain, 14 du courant, à 4 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à
12 déc FOSTER & HUTTON.

POUR SISAL.

Le beau brick fin voilier, HUNTER, capitaine J. BONNEY, ayant la moitié de son chargement engagée, partira sous le plus bref délai. Pour le surplus, ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
JOSE PRATS,
14 déc—5 rue Ste.-Anne No. 52.

POUR LA HAVANE.

Le beau brick espagnol de 1ère classe, MARIA, capitaine F. M. Larragan, ayant une partie de sa cargaison engagée partira dans le plus bref délai—Pour fret ou passage, s'adresser à SIMON CUCULLU.
13 déc— Rue Toulouse, No 53.

POUR BALTIMORE.

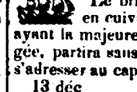

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, VOLTA, capt. Sylvestre, ayant la majeure parti de son chargement engagée, partira sans délai ; pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord, ou à
13 déc J. W. ZACHARIE & CO.

POUR LE HAVRE.

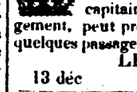

Le navire (A. 1.) HENRY-LEE, capitaine Prince, maintenant en chargement, peut prendre 300 balles de coton et quelques passagers, s'adresser à
LINCOLN & GREEN, ou à
13 déc T. NICOLET & CO.

POUR NEW-YORK—(*Paquebot du 20.*)
(Ligne de la Louisiane et de New-York,)

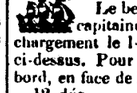

Le beau navire neuf NATCHEZ, capitaine REED, sera prêt à recevoir un chargement le 14, et partira comme il est dit ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, en face de la Place d'Armes, ou à
12 déc FOSTER & HUTTON.

POUR LE HAVRE *(passage seulement.)*

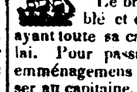

Le brick GEORGE, (A. 1.) doublé et chevillé en cuivre, cap. Snow, ayant toute sa cargaison prête, partira sans délai. Pour passage seulement, ayant de bons emménagemens pour 3 ou 4 passagers, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à
P. E. SORBE,
10 dec rue Royale, No. 118

POUR PORT-AU-PRINCE.

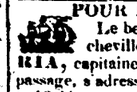

Le beau brick (paquebot) doublé et chevillé en cuivre, GEN. VICTORIA, capitaine Henry Bradley, pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
10 déc J. W. ZACHARIE & CO.

POUR VERA-CRUZ.

Le beau brick mexicain LIBERAL, fin voilier, capitaine A. MARAIS, doublé et chevillé en cuivre (A) ayant déjà une partie de son chargement engagée; pour le reste, ou pour passage (ayant une superbe chambre), s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis le rue Conti, ou à VICTOR DE LA COVA,
9 déc rue St.-Louis, no. 53.

POUR LE HAVRE.

Le beau navire fin voilier JOHN HALE, capit. S. Crowell, partira dans le plus bref délai et peut recevoir 200 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
7 déc A. QUERTIER & BOUTIN.

POUR PHILADELPHIE.

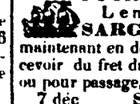

Le navire paquebot neuf JOHN SARGEANT, capit. Vandyke, est maintenant en déchargement, et sera prêt à recevoir du fret dans quelques jours, pour lequel ou pour passage, s'adresser à bord ou à
7 déc SAM. C. BELL, rue du Canal

POUR BORDEAUX.

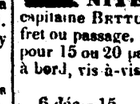

Le navire français, fin voilier TRINITE, doublé et chevillé en cuivre, capitaine BETTUS, sera expédié sous peu; pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour 15 ou 20 passage, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à
P. E. SORBE,
6 déc—15 rue Royale, No. 118.

POUR BORDEAUX.

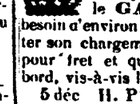

Le joli brick français de 1re. classe le GAULOIS, capt. Guignard, a besoin d'environ 200 balles coton, pour compléter son chargement et partira immédiatement: pour fret et quelque passagers, s'adresser à bord, vis-à-vis les Magasins Bleus, ou à
5 déc H. PERRET & CHARBONNET.

A FRETER,

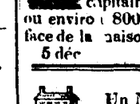

La belle goëlette PATRIOT, capitaine Nye, du port de 111 tonneaux ou environ 800 barils. S'adresser à bord, en face de la maison Marigny, ou à
5 déc STETSON & AVERY.

A LOUER.

Un Magasin fort commode, entre les rues St. Charles et du Camp, rue de la Commune. S'adresser au No. 9, rue du Camp.
6 déc.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, New-York et Philadelphie, à vendre par
10 déc. P. E. SORBÉ.

HUILE D'OLIVE, ayant droit au *drawback*.—163 paniers de 12 bouteilles chaque et 200 do. de 6 dito. Huile d'Olive fraîche et de toute première qualité, en débarquement du brick Delight, à vendre par
F. PERRET,
8 déc rue Toulouse, no. 62.

BRIQUES.— 10 milliers BRIQUES de Baltimore, de Berry, en débarquement du navire Merrimack et à vendre par
7 déc SAM. P. MORGAN & Co.

REÇU par le navire Dewitt Clinton, de New-York, une caisse Crêpe noir, large lisière et de toute première qualité, à vendre par
F. PERRET,
6 déc rue Toulouse, no. 62.

DAMEJEANNES.—1300 damejeannes de Hambourg, ayant droit au drawback, à vendre par
6 déc J. W. ZACHARIE & CO.

CHARBON DU SCHUYLKILL.—Les soussignés ont à bord du brick Commerce de Philadelphie, et offrent à vendre cent tonnes de Charbon, qu'ils vendront par petits partis pour la convenance des familles et autres. Le bâtiment est amarré vis-à-vis la rue Jefferson.
LAUVE & BENEDICT.
6 déc—3 rue des Communes, no. 58.

TRAITES sur New-York à vendre par
15 oct J. MAGER.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

LUNDI, 19 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, un nègre nommé Henry, âgé de 28 ans, depuis 8 ans dans le pays, habitué à travailler sur une habitation. Payable à un an de terme, en billet endossé et hypothèque.

L'acte de vente sera passé chez M. A. Mazureau, notaire public. 14 déc.

PAR T. MOSSY.

VENDREDI, 16 du courant, il sera vendu à son magasin d'encan, pour compte de qui il appartiendra ; une balle, 120 paires couvertures en laine. 13 déc.

PAR ISAAC L. McCOY.

SAMEDI, 17 du courant, à midi, à la Bourse, il sera vendu un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent. Le terrain est désigné sans le No. 2, dans un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, et déposé chez Théodore Seghers, notaire; il est situé rue de la Nouvelle-Levée, entre les rues Gaiennié et Susette, et mesure 33 pieds 4 pouces de face, sur 130 pieds de profondeur, mesure française. Les améliorations qui s'y trouvent consistent en une maison neuve à deux étages, dont le rez-de-chaussée est transformé en magasin; le haut est un logement divisé en quatre chambres. Il y a aussi deux cuisines et un grand magasin dans le fond; une grande citerne de 1800 gallons ; un puits briqueté, &c. La dite propriété sera vendue sujette à un bail qui expire